Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

N°2018/028 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

L'an deux mille dix-huit le jeudi 22 mars 2018 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 mars 2018

Etaient présents : 21
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 2
Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Michel EBERHART, Monsieur Emmanuel FONKING à Monsieur Jean-Michel MORER

Absents excusés : 4
Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Monsieur Patrick AUGEY, Madame Clémence LAUMONIER

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/finances du 8 mars 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur MORAUX,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif du service assainissement pour l'année 2017 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent d'exploitation de 203 754.78 Euros et un excédent d'investissement de 71 541.99 Euros.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20180323-2018-028DEL-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

DECIDE de laisser l'excédent d'exploitation soit 203 754.78 Euros dans la section d'exploitation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

MAIRIE DE TRILPORT
77

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20180323-2018-028DEL-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018